



Programme de mesures d'allègement des paiements de taxes municipales.

Saint-Louis-de-Blandford, le 19 mars 2020, Le Conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford souhaite mettre en place un programme de mesures d'allègement pour les contribuables qui auraient de la difficulté à faire face à leurs obligations financières.

Considérant les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt et en reportant les versements.

La municipalité reporte de deux (2) mois les versements à venir. Le paiement prévu le 20 avril **est reporté au 22 juin 2020**, celui du 22 juin est **reporté au 24 août 2020** et celui du 24 août est **reporté au 26 octobre 2020**.

Afin de donner un répit aux citoyens, aux commerçants et aux entreprises qui pourraient rencontrer des difficultés à effectuer les paiements **nous avons réduit les frais d'intérêts à 0 % jusqu'au 31 décembre 2020**.

Le Conseil municipal pourrait bonifier ces mesures selon l'évolution de la situation.

À l'heure actuelle, modifier l'échéance des paiements de taxes municipales est la meilleure option afin d'offrir un soutien aux citoyens et entreprises tout en protégeant les liquidités de la Municipalité.

Nous espérons que ces mesures d'allègement permettront à nos contribuables d'avoir un répit financier s'ils venaient à se trouver dans une situation délicate liée à la COVID-19.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Le conseil

